



Fleur Pellerin, la ministre de la Culture estime que la situation du film du cinéaste, Luc Besson, sera "très probablement réglée par les évolutions à venir dans la loi de finance de cette année". Le prochain film en anglais de Luc Besson, "Valérian", "se trouve être dans un angle mort de la réglementation" mais sa situation sera "très probablement réglée par les évolutions à venir dans la loi de finances de cette année" :

- Il y a quelques jours Luc Besson s'exprimait sur RTL et évoquait ses inquiétudes quant au tournage de son prochain film en France. "Je ne sais pas si je pourrai tourner en France. C'est dans les arcanes politiques... Je pense que tout le monde aimerait bien que l'on fasse le film ici, encore faut-il qu'on ait le droit".

- Le système de crédit d'impôt français pour le cinéma freine cette décision. Celui-ci permet à une société de production de déduire de son imposition certaines dépenses de production effectuées en France. Seulement, un flou juridique entoure la situation de Luc Besson. "Il y a un tout petit problème qui s'appelle les crédits d'impôt qui, en France pour les films français, sont de 20% et pour les films étrangers de 30%... Le seul souci, c'est que je fais un film français en langue anglaise donc j'ai droit à zéro en tant que film français. En tant que film étranger du coup, j'ai droit à zéro parce que le producteur est français. Je suis dans une espèce de trou juridique", a-t-il indiqué. Luc Besson a rappelé qu'il était compatriote mais "15 à 20 millions, ça commence à faire un peu lourd".

- Le réalisateur français estime que "Valérian", une superproduction d'un budget de 170 millions d'euros devant employer 1.200 personnes pendant six mois, ne se tournera pas en France en raison du crédit d'impôt défavorable aux films en langue anglaise. "C'est vrai que le film de Luc Besson se trouve être dans un angle mort de la réglementation mais que les évolutions sur lesquelles je travaille actuellement permettent très probablement de trouver une solution à ce cas particulier", a indiqué la ministre. "Je ne travaille pas, je ne fais pas de la loi ou de la réglementation, et le parlement non plus, pour des cas particuliers, mais, très probablement, sa situation sera réglée par les évolutions à venir dans la loi de finances de cette année", a-t-elle souligné.

- Le système de crédit d'impôt cinéma permet à une société de production de déduire de son imposition 20% de certaines dépenses de production effectuées en France. La ministre a rappelé avoir, "dès l'année dernière, rehaussé les crédits d'impôts pour que la France redevienne attractive pour un certain nombre de tournages, notamment les films d'animation pour lesquels nous sommes très forts, les films dits +du milieu+, c'est-à-dire les films fragiles

## Crédit d'impôt : Fleur Pellerin va "régler" le cas Luc Besson

Écrit par Jean-Christophe Perney

Lundi, 31 Août 2015 22:37

---

financièrement, de budget de moins de sept millions d'euros, et les superproductions internationales de 100, 200 millions d'euros qui ne se tournent jamais en France. Et effectivement je m'étais dit en faisant cette réforme que je souhaitais la prolonger pour pouvoir attirer encore davantage de tournages", a-t-elle ajouté.

Source : AFP